

Marché À Procédure Adaptée

Remplacement et amélioration de la toiture de la mairie de Bucy-le-Roi

Règlement de consultation

1) Maître d'ouvrage

La commune de Bucy-le-Roi représentée par son maire, Gervais Greffin, sise au 35, rue de la Mairie, 45 410 BUCY-LE-ROI (Loiret).

2) Objet de la consultation

La présente consultation concerne le remplacement et l'amélioration de la toiture de la mairie de Bucy-le-Roi, située au 35, rue de la Mairie 45 410 à Bucy-le-Roi, par la fourniture des matériaux et de la main-d'œuvre nécessaires.

3) Conditions de la consultation

1. Étendue de la consultation

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée ouverte. Il est soumis aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics

2. Forme du marché

Le présent marché est passé sous la forme globale.

3. Mode de règlement

Le mode de règlement choisit est le mandat administratif. Celui-ci interviendra après constatation du service fait et après établissement de la facture.

4. Livraison et installation

La livraison et l'installation se fera sur les lieux de travaux, à savoir le 35, rue de la Mairie 45 410 BUCY-LE-ROI.

L'installation et le dépôt du matériel ou des outils se feront sous la responsabilité de l'entrepreneur durant toute la durée des travaux.

5. Date limite de remise des offres

La date de limite de remise des offres est fixée au 6 août 2015 à 12h30.

6. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de cent quatre-vingts (180) jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres, soit le 6 août 2015.

7. Unité monétaire

Toutes les valeurs monétaires et indications de prix doivent être exprimées en euros (€).

Le marché sera conclu exclusivement en euros (€).

8. Modification du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur s'autorise le droit de modifier les documents de consultation jusqu'au jeudi 30 juillet 2015, soit sept (7) jours avant la date limite de remise des offres.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

9. Consultation et retrait du dossier

Le Dossier de Consultation des Entreprises pourra être consulté sous forme informatique librement sur le blog de la commune à l'adresse suivante : <https://bucyleroi.wordpress.com/>.

Il pourra être envoyé gratuitement, sous forme informatique, sur demande à l'adresse suivante : marchetoiture.bucyleroi@orange.fr ou par courrier (bien indiquer dans ce cas l'adresse courriel) à l'adresse de la mairie (35, rue de la Mairie 45 410 BUCY-LE-ROI).

Il sera consultable et retirable en mairie durant les heures d'ouverture, les lundis de 16h à 19h et les jeudis de 10h à 12h (sauf lundi 13 juillet, le secrétariat ne sera pas ouvert). Les frais de tirage seront à la charge des demandeurs.

Il pourra être demandé un envoi par courrier. Les frais de copie et d'affranchissement seront alors demandés.

Types de frais	Coût
Tirage et copie	0,50 € par feuille (toute feuille imprimée, même sur une face, est due)
Affranchissement	Selon les tarifs postaux en vigueur

Toute demande reçue après le 6 août 2015 à 11h00 ne sera pas traitée. Le délai restant (1h30) est jugé trop court pour prendre connaissance du marché, réunir les pièces et déposer une offre satisfaisante.

4) Présentation des offres

1. Langue

Les offres devront être présentées en Français. Toutes les pièces du dossier devront être dans la même langue.

2. Constitution du dossier à remettre

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

- La lettre de candidature
- L'acte d'engagement
- Une attestation sur l'honneur certifiant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales.
- Une copie du ou des jugements prononcés si l'entreprise est en redressement judiciaire
- Une attestation sur l'honneur mentionnant que le candidat n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir
- La remise des prix ou un devis très détaillé
- Une note technique précise sur laquelle s'appuiera le jugement technique de l'offre

Tout dossier incomplet ne sera pas admis à concourir et sera rejeté sans être examiné.

5) Modalités de jugement des offres

1. Examen et sélection des candidats

Les candidatures seront sélectionnées et appréciées conformément à l'article 52 du Code des Marchés Publics au regard des capacités professionnelles, techniques et financières des candidats.

2. Jugement des offres

L'offre la mieux-disant sera appréciée selon les critères suivants :

- La valeur technique 60 %
- Le prix 30 %
- La présence de l'option d'une sous-couche isolante technique selon ses performances 10 %

6) Conditions d'envoi ou de remise des offres

1. Remise sous forme papier

a) Conditions d'envoi

Les plis contenant les offres seront transmis par lettre recommandée avec avis de réception postal ou remis contre récépissé.

b) Présentation des enveloppes

Les enveloppes devront être cachetées et être adressées à :

Mairie de Bucy-le-Roi

35, rue de la Mairie
45 410 BUCY-LE-ROI

Elles devront porter la mention, au dos de l'enveloppe : « MAPA toiture de la mairie de Bucy-le-Roi ».

c) Refus de plis

Les dossiers arrivés après le 6 août 2015 à 12h30 ne seront pas examinés.

2. Remise sous forme dématérialisée

a) Formes des fichiers électroniques

Chaque document sera transmis sous forme de fichier « .pdf ». Le nom des fichiers seront fait de façon suivante :

« Nom de l'entreprise - document à fournir - MAPA toiture de la mairie - Bucy-le-Roi - 2015.pdf »

« Document à fournir » reprend la liste des pièces énoncées en 4) paragraphe 2..

Les fichiers, ensembles, peuvent être compressés dans une archive de type « .zip » ou « .rar ». L'archive ainsi constituée sera appelée « Nom de l'entreprise - MAPA toiture de la mairie - Bucy-le-Roi - 2015.zip ou .rar ».

b) Modes d'envoi

- Par mail

Les documents seront regroupés – si possible – dans un seul mail, le mail se nommera « Offre MAPA toiture de la mairie 2015 - Bucy-le-Roi - Nom de l'entreprise ».

Si plusieurs mails sont nécessaires (ensemble de fichiers trop lourd), prière d'ajouter la notification sur l'intitulé de l'ordre du mail/nombre total de mail. Par exemple si vous envisagez de faire un envoi par document (donc sept au total), vous noterez pour le premier mail « Offre MAPA toiture de la mairie 2015 - Bucy-le-Roi - Nom de l'entreprise 1/7 », pour le second « Offre MAPA toiture de la mairie 2015 - Bucy-le-Roi - Nom de l'entreprise 2/7 »...

L'adresse d'envoi sera l'adresse marchetoiiture.bucyleroi@orange.fr déjà citée.

Il vous est fortement recommandé d'utiliser les fonctionnalités d'accusé de réception ou de lecture de votre messagerie afin d'être certains que les messages sont arrivés.

La date et l'heure qui feront foi seront celles qui seront sur le mail reçu par la mairie.

- Plateforme de dépôt/téléchargement de gros fichiers

Lorsque le fichier ou l'ensemble des fichiers sont trop lourds, il est possible de les déposer sur des plateformes de dépôt/téléchargement de gros fichiers. Dans ce cas, l'intitulé du dépôt/téléchargement doit être rédigé comme pour un mail : « Offre MAPA toiture de la mairie 2015 - Bucy-le-Roi - Nom de l'entreprise ». L'adresse de contact à utiliser est celle déjà citée marchetoiture.bucyleroi@orange.fr.

La date et l'heure qui feront foi sont celles du mail annonçant que les fichiers ont été déposés.

- Dépôt ou remise sur CD/DVD ou clef USB

L'ensemble des fichiers peut être déposé sur des supports physiques. Pour des raisons techniques, seuls les CD/DVD et les clefs dites « USB » seront acceptées.

Ces supports devront contenir l'ensemble des fichiers.

Ils seront soit envoyés par la poste à l'adresse de la mairie, dans les mêmes conditions que les envois en papier, soit déposés directement en mairie contre récépissé portant mention de la date et de l'heure.

c) Refus d'examen

Les fichiers arrivés après le 6 août 2015 à 12h30 ne seront pas examinés.

Les fichiers incomplets ou corrompus ne seront pas admis à concourir ; les dossiers finalement incomplets non plus.